



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 18 Mai 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. Stéphan CLAUDET et Mlle Badiaâ MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel ETIEVANT, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Claudette BLIGNY, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Anne-Claude DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET.

Membres absents :

M. Jean-Marc NUDANT, M. François BRIOT, M. Gaston FOUCHERES, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Louis LAURENT pouvoir à M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Jacques DANIERE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MILLOT, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN.

OBJET : TRANSPORTS - Acquisition complémentaire de bus - Lancement d'un appel d'offres

Comme tous les ans, le réseau Divia connaîtra pour la rentrée 2006 quelques nouveautés qui permettront de mieux répondre à la demande des usagers.

Mais une modification supplémentaire apparaîtra, à savoir, la desserte des communes de Bresse-sur-Tille, Bretenière, Crimolois, Hauteville-les-Dijon et Magny-sur-Tille, entrées dans le Grand Dijon au 1er janvier 2004 par les services de Divia et non plus par ceux du Conseil Général de la Côte d' Or (TRANSCO). En effet, en accord avec les deux collectivités, les différentes conventions ont été résiliées au 31 Août 2006.

L'ensemble de ces nouveaux dispositifs qui sera présenté lors du Conseil de Communauté du 29 juin 2006 dans le cadre d'un avenant n°11 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public urbain du 1er janvier 2003, nécessite de disposer d'une offre complémentaire et adaptée en nouveaux matériels roulants.

Ainsi, le renforcement des moyens sur les Lianes n°3 (Fontaine d' Ouche ⇔ Saint Apollinaire) pour une amélioration de la fréquence en heures de pointe et 6 (Longvic ⇔ Dijon Motte Giron – Sainte

Anne) pour une amélioration de la capacité, appelle l'acquisition de quatre bus articulés GNV supplémentaires.

Concernant la desserte des communes entrées au Grand Dijon depuis le 1er janvier 2004, une double réflexion est menée à la fois sur les modalités de desserte et sur les moyens à mettre en oeuvre.

Les projets étudiés, aujourd'hui en cours de finalisation, s'appuient notamment sur l'utilisation de quatre minibus d'une capacité adaptée, de l'ordre de 15 à 20 places.

L'acquisition de ces minibus serait groupée avec l'achat des bus articulés, et la commande envisagée par la Communauté présenterait une décomposition en 2 lots :

- lot n°1 : 4 autobus articulés GNV
- lot n°2 : 4 minibus.

Les montants en présence font que la commande serait passée après un appel d'offres européen (publicité communautaire).

La possibilité serait donnée aux constructeurs de proposer pour le lot n°2 : 4 minibus, des véhicules alimentés en tout ou partie par une autre énergie que le gazole : GNV, électricité,...

Vu l'avis du Bureau et de la Commission,

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **D'approuver** l'acquisition de véhicules de transport urbain, tel qu'il vient d'être exposé, et de prendre acte du dossier de consultation ;
- **De solliciter** la participation financière de l'ADEME, dans le cadre de son dispositif d'aides aux véhicules propres et économes ;
- **D'autoriser** le Président à lancer la procédure d'appel d'offres européen, et à signer les marchés et contrats en découlant ;
- **De dire** que les crédits correspondants seront prélevés sur le budget 2006.

Publié le **22 MAI 2006**
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme
Le Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

23 MAI 2006

